

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 26

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cesse et qui probablement croitra. N'importe, on tient bon, et telle fait le métier d'entrepreneuse qui jusqu'ici n'avait fait que le décrire.

Nous espérons un peu que le Ministère du Travail pourrait aider à la création de véritables ateliers de chômage alimentés par les commandes de l'Etat, et qu'on eût pu ainsi remplacer le secours de chômage par du travail rétribué. Un projet, auquel collaborèrent les organisatrices d'ouvroirs, a été communiqué au préfet de la Seine. Il ne semble pas près de sortir des cartons. Les maires qui distribuent le secours ont une grave objection à lui faire : il compliquerait leurs écritures.

On le voit, très faible a été la part de l'Etat dans la lutte contre le chômage intensif qui sévit, et nous n'avons parlé ici que du chômage féminin, le poids de cette lutte est presque tout entier retombé sur les épaules de quelques femmes, dont plusieurs eussent certainement préféré employer leur activité aux soins des blessés. Soigner une plaie qui guérit, quelle satisfaction ! quel rêve réalisé ! qui peut faire oublier un moment les horreurs journalières. Se pencher sur une plaie que l'humanité porte au flanc depuis des siècles, et que la guerre actuelle fait plus saignante et plus douloureuse, en mesurer la profondeur, savoir qu'on n'arrivera point à la guérir, mais à peine à la soulager, cette tâche est usante essentiellement ; elle n'est point glorieuse et n'offre que de rares moments de satisfaction. Elle doit cependant avoir sa noblesse, car elle a tenté quelques jeunes filles. Aussi les aînées ne veulent-elles point se décourager. Elles n'en ont d'ailleurs pas le loisir ; le devoir entrepris les enserre. Qui sait d'ailleurs si, des liens de solidarité qui vont se nouer entre travailleuses de toutes classes, ne naîtra pas quelque esprit meilleur, quelque sujet d'affermir notre confiance en la perfectibilité de l'espèce humaine ? Dans cet espoir on fait parfois un peu d'éducation sociale dans les ouvroirs. On sème durant la tempête, et pour le jour de la moisson, on se fie à Dieu !

Louise COMPAIN.

Et chez nous ?...

La guerre, l'atroce guerre, a eu pourtant un résultat heureux : elle a fait supprimer la vodka en Russie.

Dès le début des hostilités, M. Lapine, un notable de Moscou, l'avait demandé. Les ministres hésitèrent quelque peu : c'était en effet une diminution nette de 696 millions de roubles, soit 1832 millions de francs, dans le budget de l'Empire ! Et cela au moment où les dépenses allaient se chiffrer par milliards ! où de tous côtés on chercherait, soit à réaliser des économies, soit à créer de nouveaux impôts ! La suppression du monopole de l'alcool était-elle bien indiquée ?...

Il fallut que le tzar intervint. Des ukases furent rendus décrétant la suppression de la fabrication et l'interdiction de la vente de l'alcool.

Seulement des craintes pouvaient subsister, un point d'interrogation pouvait se poser. Cette interdiction serait-elle vraiment appliquée ? Ou resterait-elle lettre morte ? En serait-il dans l'autocratique Russie, comme dans certains pays à traditions démocratiques, où a été interdit un autre poison alcoolique, non pas par un ukase, mais de par la volonté du peuple souverain, et où le dit peuple souverain continue à faire, sans trop se cacher, sa cour à la tée verte ?

Les nouvelles qui nous arrivent de Russie prouvent que ces craintes n'étaient pas fondées.

En ce qui concerne la population civile, l'aspect des rues a complètement changé. Les voyous toujours ivres, et devant lesquels personne ne se sentait en sécurité, ont disparu. Les employés et ouvriers ayant plus d'argent à dépenser le consacrent à des achats utiles. Les bazars sont pleins de monde, les installations s'améliorent dans les habitations des classes laborieuses. Le rendement des usines s'est considérablement élevé (15 % dans certains charbonnages). Les femmes ont un air heureux.

« ... Vous ne pouvez pas vous représenter, nous écrit-on de Russie, quel changement colossal s'est fait du Russe ivrogne de jadis à l'homme honnête, travailleur et paisible d'aujourd'hui !... Quel magnifique début pour cette guerre que la victoire de tout notre peuple sur lui-même !... »

En ce qui concerne l'armée, des mesures très précises ont été ordonnées, tant pour les officiers que pour les soldats. On ne s'est pas borné à proscrire l'eau-de-vie, à surveiller le débit d'autres boissons alcooliques, on a décidé d'organiser des salles de lecture, des locaux de thé, des conférences, des bibliothèques, pour faire concurrence aux cabarets. Et enfin, en ce qui concerne les finances, les hommes d'Etat russes estiment que le budget ne souffrira que momentanément de cette diminution de recettes. « L'argent de l'impôt aboli, dit le *Journal des Débats*, auquel nous empruntons plusieurs des détails qui précèdent, restera dans le pays où il sera consacré à des emplois rémunérateurs. La puissance de production croitra, et le rendement des impôts existants s'élèvera.

Cela a l'air d'un conte de fées, et pourtant, c'est vrai.

... Et chez nous ?...

C'est une question que nous, les femmes, nous avons, plus encore que les hommes, le devoir de poser à nos gouvernements.

E. Gd.

De-ci, De-là...

La *Common Cause* publie le télégramme suivant reçu d'Islande : « Loi sur le suffrage féminin votée par la Chambre. Sanction du roi attendue. »

* * *

On a beaucoup accusé les femmes et les organisations féminines de n'avoir rien tenté pour empêcher la tourmente d'éclater sur l'Europe. Il est facile de répondre : 1° que ces manifestations ne pouvaient avoir qu'un caractère platonique, l'avis des femmes ne comptant pour rien dans la balance de la paix ou de la guerre, puisque les gouvernements n'ont pas à les consulter ; 2° que, malgré tout, elles ont tenté et tentent encore des efforts pour faire entendre leurs voix. Depuis l'appel de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes, que nous avons publié ici même, combien d'appels, combien d'adresses internationales ne nous sont pas parvenus ! Tout dernièrement encore, M^{mes} Heymann et Anita Augspurg lançaient l'idée d'une réunion de protestation contre la durée de la guerre ; tandis que le Conseil Néerlandais contre la Guerre, (*Nederlandsche Anti-Oorlog Raad*) Conseil mixte nouvellement fondé, propose l'étude sérieuse et réfléchie des vices et des moyens qui permettront à l'avenir d'abolir la guerre.

* * *

Le Synode cantonal de Zürich a décidé d'adresser au Grand Conseil une demande d'initiative tendant à ce que le droit de vote dans les affaires ecclésiastiques soit accordé aux femmes membres de l'Eglise nationale, ainsi que l'éligibilité dans le Synode cantonal. La question de l'éligibilité des femmes aux fonctions pastorales a été laissée ouverte. Le Consistoire a été chargé de rédiger la demande d'initiative et de la présenter au prochain Synode.

« Nous ne pouvons que nous féliciter, ajoutent les *Frauenbestrebungen*, de cette solution. La discussion tout entière a été sérieuse et digne, et si la majorité de ces messieurs n'a pas manifesté un

grand enthousiasme, nous pensons que les motifs en faveur de notre cause sont de nature telle, que la raison la plus froide et la plus solide doit s'incliner devant eux. Nous espérons que la question sera traitée au Grand Conseil d'une façon aussi large et aussi exempte de préjugés. »

* * *

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a reçu la lettre suivante, en réponse à l'adresse envoyée par les femmes de cette ville à la reine des Belges :

Ce 21 novembre 1914.

Secrétariat
du roi et de la reine.

Monsieur le Maire,

Les femmes de Genève ont eu la délicate attention d'envoyer à Sa Majesté la Reine une adresse qui leur fait honneur. Les sentiments si généreux, si nobles qui y sont exprimés ont touché le cœur de la reine.

Sa Majesté est profondément reconnaissante aux femmes de Genève d'avoir pensé à nos mères et à nos épouses en ces douloureuses circonstances, d'avoir voulu leur apporter de chaleureuses paroles d'admiration et de réconfort.

Veillez, Monsieur le Maire, pour répondre aux vœux de notre souveraine, remercier vivement les signataires de l'adresse et leur dire que la reine leur envoie l'expression de sa cordiale sympathie.

Le Secrétaire, J. INGENBLEEK.

Féminisme et Coopération

Si j'étais adversaire du suffrage féminin, il me semble que je trouverais des arguments pour défendre mes idées dans le rôle que jouent les femmes sur le terrain économique et sur le terrain de la coopération en particulier.

La femme, en effet, jouit en cette matière exactement des mêmes droits que l'homme ; elle jouit du droit d'association ; elle peut trafiquer, acheter et vendre au même titre que l'homme ; elle peut se grouper en sociétés coopératives de production ou de consommation.

Et pourtant, étant au bénéfice des mêmes droits que l'homme, je crois qu'on peut affirmer qu'elle n'en fait pas usage autant qu'elle le pourrait et que, lorsqu'elle en fait usage, ce n'est pas dans le sens du progrès, mais au contraire dans celui de la routine.

On pourrait donc soutenir que le manque d'intérêt que porte la femme aux choses économiques et que son action conservatrice dans ce domaine ne sont pas faits pour encourager ceux qui veulent étendre les droits de la femme en matière politique.

Je me hâte de dire que la constatation de ce fait n'ébranle cependant pas mes convictions féministes, parce que celles-ci reposent beaucoup plus sur des raisons de principe que sur des motifs d'opportunisme. Ce n'est pas une raison parce que la femme ne fait pas usage de ses droits économiques, ou en fait souvent mauvais usage, qu'il faut lui refuser les droits politiques, qu'elle ne devrait plus être obligée de revendiquer cent ans et plus après la déclaration des droits de l'homme.

En attendant ces droits politiques, et pendant que le mouvement en leur faveur est relégué à l'arrière-plan par les graves événements que nous traversons, ne serait-il pas bon de diriger les efforts et l'éducation de la femme du côté du mouvement économique.

La coopération en particulier, me semble-t-il, offre à la femme un vaste champ d'action, où elle n'a jusqu'à présent fait que ses toutes premières armes.

Laissons de côté la coopération de production qui ne peut, à

mon avis, que suivre la coopération de consommation, et voyons le rôle que joue la femme dans cette dernière, et celui qu'elle pourrait y jouer.

Chez les célibataires, la femme est consommatrice au même taux que l'homme. Dans un ménage, le rôle de producteur est surtout réservé à l'homme, tandis que la femme est surtout préposée à la consommation. C'est elle qui a plus spécialement pour tâche d'administrer la partie nourriture et vêtements de toute la famille ; c'est, en règle générale, par elle que l'argent sort de la bourse commune.

Tandis que l'homme, dans le ménage normal, cherche à apporter les plus fortes ressources possibles, la femme, elle, dans toute son économie domestique cherche à obtenir le plus de bien-être possible avec les ressources dont elle dispose. Les deux tâches, pour être différentes, sont d'importance égale et, en règle générale, celle de l'homme devrait porter ses préoccupations du côté du marché du travail, celle de la femme du côté du marché des produits.

Cette tâche de la femme de se procurer les meilleurs produits au meilleur compte, je ne dis pas au meilleur marché, est beaucoup moins simple qu'elle ne le paraît. Il ne suffit pas d'aller de « *warenhaus* » en « *warenhaus* », de magasin en magasin, de marchand en marchand, d'essayer ici et de marchander là.

Acheter bon marché n'est pas toujours avantageux, et il n'est pas indifférent de savoir où il faut de préférence porter sa clientèle.

Acheter, ne serait-ce que pour un sou de marchandise, c'est faire acte social, c'est jeter une goutte d'eau au fleuve qui fait mouvoir la grande roue sociale des échanges de toute nature.

Avoir besoin de quelque chose et avoir l'argent pour se le procurer, c'est posséder une certaine puissance, c'est détenir une parcelle de pouvoir ; la femme chargée des dépenses courantes du ménage a-t-elle conscience de cette puissance, et sait-elle s'en servir à son avantage et à celui des siens ? On peut en douter en constatant le peu d'intérêt qu'elle met aux organisations coopératives qui ont pris pour tâche de grouper toutes ces forces de coopération.

— Mais comment pouvez vous nous dire cela, me répondront bon nombre de lectrices, nous sommes au contraire de fidèles clientes de la coopérative de notre ville !

Oui je sais, en effet, vous êtes des clientes, et c'est justement ce que je vous reproche, d'être des *clientes* et non des *sociétaires* : vous achetez à la coopérative parce que vous y trouvez votre avantage immédiat, mais vous ne vous inquiétez pas de savoir pourquoi certains prix y sont plus bas qu'ailleurs, pourquoi vous recevez une ristourne, de quoi cette ristourne est faite, vous ne vous inquiétez pas de savoir comment est organisée et fonctionne cette coopérative, ce que sont ses statuts, le but qu'elle poursuit ; vous ne vous souciez pas de savoir qui est à sa tête, vous êtes des clientes et voilà tout !

Comme en matière politique, en matière coopérative vous vous laissez gouverner, et si, par la grâce des hommes, quelques-unes d'entre vous forcent la porte du Conseil d'administration, il leur arrive ce qui est arrivé dans une importante coopérative de la Suisse romande :

Le Conseil discutait une mesure de la plus grande importance qui aurait sa répercussion sur l'alimentation de toute une région. Les avis étaient partagés, mais soutenus avec opiniâtreté de part et d'autre, mais quand vint le vote, les deux dames siégeant au Conseil *s'abstinrent*, et la décision fut prise exactement comme s'il n'y avait eu aucune femme à la direction de la Société.